

de difficultés financières – vous l’avez dit vous-même, Monsieur Muller, tout à l’heure – qui se répercuteront dans les comptes 2003, qui se répercuteront en 2004 et que nous devons passer d’une logique des besoins à une logique des moyens.

C’est ce que vous avez commencé à faire dans la forme lors de la présentation du budget. En l’occurrence, je souhaite louer, Messieurs les conseillers administratifs, le fait que vous nous présentiez de nouveau des objectifs, certains de manière un peu inégale, mais, enfin, que ce travail ait été fait et que vous nous le présentiez de manière correcte dans les documents que vous nous avez donnés. Mais j’aimerais que cela s’applique également, je le dis au nom du groupe radical, aux chiffres, cela étant extrêmement important pour nous.

C’est pourquoi dans le contexte actuel, un contexte de 7 millions de francs de déficit, nous souhaitons renvoyer ce budget à l’expéditeur, au Conseil administratif, pour une nouvelle étude, pour que nous puissions travailler directement, Mesdames et Messieurs, à la commission des finances sur le budget déjà rééquilibré. Ce n’est pas à la commission des finances de faire ce rééquilibrage, c’est à l’exécutif, qui témoigne de son expression politique, de nous donner un budget conforme à ce qu’il souhaite.

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, je vous encourage à suivre le groupe démocrate-chrétien, le groupe radical et, je l’espère, les autres groupes à ma droite, à suivre leur proposition et à renvoyer ce budget; M. Muller pourra certainement nous le présenter dans deux semaines avec tous les correctifs nécessaires pour un rééquilibrage.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président, de me repasser la parole, car je préfère intervenir à chaud. J’aimerais rassurer tout de même M. le conseiller municipal Maudet à propos de l’optimisme béat qui semble être la règle de base au Conseil administratif et, en particulier, chez le responsable des finances. Non, je vous rassure, Monsieur Maudet, ce n’est pas du tout cela, nous sommes consciencieux et, encore une fois, je crois qu’il faut que je vous donne quelques explications sur certains mécanismes de décision, parce qu’il semble que vous n’ayez pas bien compris comment fonctionne notre république et, en particulier, notre commune et son administration.

Premièrement, comparaison n’est pas raison. Lorsque vous avez le culot de comparer la Ville de Genève à la Ville de Lausanne, alors là, très franchement, je crois que vous dérapez, parce que s’il y a une chose qui est incomparable c’est bien le résultat financier de la Ville de Lausanne et celui de la Ville de Genève. Est-ce que vous voulez que nous entrions dans le détail, que je vous parle du taux de couverture de la caisse de pension des fonctionnaires de la Ville de Lausanne?

Est-ce que vous voulez que je vous parle de son déficit, que je parle de la manière dont elle est obligée d'entreprendre les choses pour rectifier une situation catastrophique? Cela n'est pas du tout le cas chez nous, nous avons remboursé nos dettes, nous alignons des bonis. Cette année, ce n'est pas le cas pour le projet de budget, mais je vous garantis que nous proposerons quelque chose de correct.

Maintenant, concernant la politique du personnel, il est vrai que la Ville de Lausanne est obligée de prendre le taureau par les cornes, parce que, encore une fois, la situation est tellement catastrophique que c'est la faillite si elle ne le fait pas. Ce sera Loèche-les-Bains numéro deux. Nous avons décidé au Conseil administratif de ne pas adopter cette position qui consiste à faire descendre les fonctionnaires dans la rue, parce que nous pensons qu'il y a autre chose à faire que de les voir défiler avec des banderoles dans la rue de l'Hôtel-de-Ville.

En ce qui concerne les salles communales, vous avez raison de faire l'entomologiste et de vous focaliser sur la Gérance immobilière municipale et sa gestion de ces salles. Vous n'êtes pas sans savoir que le règlement de location des salles communales a changé et que nous avons augmenté la location pour les affaires commerciales et diminué la location pour tout ce qui touche au social, à l'humanitaire. Bref, nous avons une politique dans ce sens-là et je crois qu'un certain nombre de gens dans ce Conseil municipal ont pu voir comment nous pratiquons à ce jour avec le nouveau règlement en ce qui concerne les salles communales.

Je dirai encore une chose au sujet de la taxe professionnelle. Vous savez que la taxe professionnelle a un effet retard et que les bases de celle-ci – c'est peut-être là où le bât blesse – ne sont pas les mêmes que lorsqu'on parle de fiscalité pour les personnes morales. Vous pouvez malheureusement connaître une année moins bonne et devoir payer une taxe professionnelle, puisqu'il n'y a pas de corrélation entre le résultat bénéficiaire ou déficitaire de la société et la taxation en question. Il est vrai que nous avons légèrement augmenté le résultat de la taxe professionnelle, mais j'aimerais vous dire aussi que cela découle de la création d'un certain nombre de sociétés. C'est également le résultat d'une politique de l'emploi en Ville de Genève et aussi du passage de certaines grandes régies au statut de société anonyme. Je pourrais vous donner encore une liste d'exemples de manière à être plus exhaustif.

Vous voyez que le Conseil administratif n'est pas si béat d'optimisme que cela par rapport à sa construction budgétaire. Celle-ci s'appuie véritablement sur des bases durables, logiques, et nous reviendrons bien volontiers avec le correctif budgétaire – comme on le fait chaque année – mais en espérant que ce projet de budget, qui sera modifié avec les chiffres dont je viens de vous parler, sera quand même renvoyé à la commission des finances et dans les commissions spécialisées, de manière que nous puissions faire notre travail. Si ce n'était pas le cas, je pense que nous arriverions très gentiment au mois de décembre sans avoir pu

faire le travail dans lesdites commissions et que vous seriez probablement frustrés de n'avoir pas eu toutes les explications nécessaires. Très franchement, je n'ai pas envie de commencer l'année avec des douzièmes provisionnels. J'espère donc que ce projet de budget sera renvoyé en commissions et qu'au mois de décembre il sera voté avec les corrections qu'on voudra bien faire.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Ce soir, au groupe libéral, nous sommes vraiment navrés, cela pour plusieurs raisons. D'une part, et nous partageons ce souci avec le Conseil administratif, nous sommes navrés de voir à quel point notre exécutif doit travailler dans l'obscurité en termes de recettes fiscales et de voir le peu de moyens dont il dispose pour avoir les instruments de gestion lui permettant véritablement de faire son travail. Cela était déjà connu ces dernières années, mais cela posait moins de difficultés, parce que la situation était différente. Cette année, nous nous apercevons que cet état de fait est tout à fait désolant et qu'il nous place dans une situation très difficile. C'est navrant et on peut essayer de voir quels sont les moyens qui permettraient à la Ville d'avoir plus de clarté par rapport aux expectatives financières.

Il faut quand même savoir que toute la planification financière au travers des recettes fiscales est une science assez compliquée, aussi pour les gens de l'Etat de Genève. Je souhaite bon courage à nos amis du Contrôle financier pour aller s'essayer à faire mieux que les gens de l'Etat, mais peut-être que c'est une voie à suivre.

D'autre part, nous sommes navrés parce que l'information qui nous est donnée aujourd'hui est la résultante d'une tendance. On nous parle des comptes 2002, qui présentent des recettes fiscales moins importantes que ce qui était prévu, mais c'est une tendance que nous annoncions déjà lors du budget 2002. A l'époque, tout le monde nous disait que nous étions des Cassandre et que nous ne faisons que peindre le diable sur la muraille. Toutefois, il était évident pour ceux qui étaient proches de l'économie et qui voyaient la réalité des choses que, déjà dans le dernier trimestre 2001, et cela s'est confirmé en 2002 – le frémissement dont on parlait pour 2003 étant encore à confirmer – les recettes fiscales seraient moins importantes, parce que la situation économique n'allait pas aussi bien qu'avant. Année après année, projet de budget après projet de budget, on nous a dit que nous n'étions que des oiseaux de mauvais augure, et je suis triste aujourd'hui d'avoir peut-être eu raison sur ces sujets-là. Encore une fois, c'était quelque chose qu'on pouvait prendre en compte, mais la majorité de l'Alternative ne l'a pas souhaité.

Je suis encore navré parce que, aujourd'hui, nous avons la démonstration du principe qui veut que tant qu'on a on dépense! Si les autres années nous avions eu 100 millions de francs de recettes en plus et que nous avions pu les prévoir au

budget, nous les aurions dépensés. En fait, les bonis qui ont été dégagés l'ont été à la fin des comptes, une fois que les recettes fiscales se sont révélées plus importantes que les prévisions. Ce n'est pas le résultat d'une politique avérée, je ne vais pas dire que c'est le fruit d'un concours de circonstances, mais aujourd'hui on voit bien que tant qu'on a de l'argent, on le dépense. Nous voyons bien aujourd'hui à quel point toutes les charges récurrentes de fonctionnement qui ont été augmentées ces dernières années pèsent sur le budget de la Ville et à quel point notre marge de manœuvre est réduite.

Cela étant dit, j'en viens au projet de budget proprement dit. La semaine passée, lors de la présentation du budget – qui n'est déjà plus le projet de budget sur lequel nous travaillerons – nous avons eu l'occasion de dire, comme nous l'avions déjà dit les années précédentes, qu'il nous semblait qu'on continuait à suivre une tendance qui n'était pas celle que nous souhaitions. Nous reconnaissons absolument, et nous l'avons dit à plusieurs reprises, le fait que le projet de budget est un acte politique, qu'il représente un certain nombre d'options politiques, qui ne sont pas toutes les nôtres et que, par conséquent, le résultat traduit dans les chiffres ne nous satisfait pas. Aujourd'hui, avec cette annonce de recettes fiscales inférieures à ce qui était prévu, il va de soi que nous ne pouvons être que confortés dans l'insatisfaction que nous avons exprimée la semaine dernière lors de la présentation du budget. Je ne reviendrai pas sur tous les arguments que nous avons développés, nous aurons le temps de le faire soit dans la procédure d'étude du projet de budget en commissions, soit lors des séances d'examen et de vote du budget en décembre.

Maintenant, nous sommes tout de même confrontés à un problème tout à fait pratique, parce que, quand bien même nous ne sommes pas d'accord avec ce budget, nous ne pouvons pas nous défaire de nos responsabilités. Nous devons l'étudier un jour, puis faire les remarques que nous voulons et voir si nous arrivons, sur un point ou sur un autre, à convaincre des personnes qui étaient opposées à faire telle ou telle modification. C'est l'attitude qui a été adoptée les autres années, quand bien même d'entrée nous disions que nous n'étions pas satisfaits du budget.

Cependant, cette année nous avons un problème tout à fait nouveau. Le projet de budget qui nous est proposé sera sensiblement différent de celui sur lequel nous devons effectivement travailler, puisque les recettes financières attendues subiront une baisse relativement significative. Je ne pense pas que même l'augmentation des amendes pourra compenser cette fois la baisse des recettes. J'ai vraiment demandé au Conseil administratif comment il entend que nous puissions travailler sur le projet de budget. En effet, si aujourd'hui nous le renvoyons dans les différentes commissions, celles-ci ayant prévu de commencer leurs travaux très rapidement, sur quel document travailleront-elles? Il est absolument inutile et contreproductif d'avoir la moindre audition sur les documents qui nous ont été donnés, puisque, vous l'avez dit, Monsieur Muller, vous allez, dans votre Conseil, procéder à un cer-

tain nombre d'aménagements pour tenir compte de cela, et nous sommes certains que vous le ferez. Comment alors pourrions-nous commencer le travail en commissions si nous ne savons pas sur quelles lignes budgétaires vous allez effectuer ces modifications? Nous aurons peut-être des questions qui, de toute façon, seront sans objet, parce que les modifications les toucheront ou, au contraire, nous serons passés au travers de questions que, par la suite, nous souhaiterions poser, mais nous vous aurions déjà auditionné et nous ne pourrions plus le faire.

Comme c'est un peu une séance de questions-réponses – je crois que la circonstance est suffisamment particulière pour qu'on puisse se permettre ce luxe – avant que nous puissions nous décider, je souhaiterais avoir une vision claire de l'idée de manœuvre du Conseil administratif en termes de timing et de remise de documents. Je souhaiterais savoir comment il entend faire, quand bien même le Conseil municipal voterait aujourd'hui un projet de budget qui est déjà caduc, pour permettre une étude en commissions de documents qui seront véritablement des documents quasi définitifs.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Ce projet de budget 2004 qui, pour la seconde fois, avoisine le milliard de francs nous semble être, malgré tout, un bon projet. Si certains lui reprochent un manque d'autofinancement, lequel s'élève pourtant à 80%, nous leur faisons remarquer que nous avons constaté, aux comptes 2002 notamment, que nous ne dépassons pas, et de loin, le taux de réalisation des investissements prévus. Nous sommes une collectivité publique, ce taux est donc tout à fait normal.

Les investissements qui avaient été indexés à 155 millions de francs lors des derniers budgets sont ramenés à 100 millions de francs cette année, objectif beaucoup plus réaliste et beaucoup plus réalisable. Si ce projet de budget ne prévoit pas d'amortissements supplémentaires et de diminution de la dette, rappelons que l'objectif de diminuer la dette de 100 millions de francs en quatre ans a largement été atteint, puisque pendant cette période la dette a diminué de 200 millions de francs.

Ce projet de budget correspond à notre politique sociale: pour la petite enfance, il prévoit une augmentation du nombre de places dans les crèches en ville de Genève; pour les jeunes, le développement des activités pour les ados et jeunes adultes; pour les personnes âgées, le maintien de ceux-ci dans leur quartier par la création d'établissements médico-sociaux en ville.

Une amélioration au niveau du personnel est à signaler: la régularisation et la titularisation du personnel temporaire de la Ville de Genève se poursuivent. Tout en continuant à répondre aux besoins de la population par le biais de différentes prestations qui sont maintenues, voire développées, qu'elles soient sous forme de

subventions ou de clubs sportifs, subventions à la culture ou prestations sociales aux personnes âgées, ce budget prévoit, hélas, un déficit de 7 millions de francs, ce qui, malgré tout, comparé aux 550 millions de francs de déficit de l'Etat est une prouesse.

Pour ma part, j'ai un léger regret. Les objectifs de l'Agenda 21 municipal sont encore un peu flous et mériteraient d'être mieux compris et développés. C'est donc avec plaisir que nous renverrons ce projet de budget 2004 en commissions où nous l'examinerons avec attention.

M. Alpha Dramé (Ve). De prime abord, nous réservons tout enthousiasme par rapport à ce budget, étant donné les nouvelles données qui nous sont communiquées. Toutefois, cela ne nous empêchera pas de remercier le Conseil administratif pour l'excellent travail de présentation qu'il a fait jusqu'à maintenant.

Cependant, il est peut-être temps de remarquer que le budget de la Ville a atteint pour la deuxième année consécutive le milliard de francs, ce qui implique beaucoup plus de responsabilités. Nous pouvons également constater que, malheureusement, la dette recommence à augmenter et ce constat est inquiétant. Nous savons que les montants inscrits dans le budget en général ne reflètent pas la réalité des investissements et nous savons également que la magie de la comptabilité provient du fait qu'elle permet de réduire la réalité en chiffres.

Nous mettons aussi le doigt sur certains points, notamment, dans le projet de budget 2004 qui nous a été présenté jusqu'à aujourd'hui comme étant le bon et qui n'est plus d'actualité, sur les rubriques 30, les charges du personnel, et 31, les biens, services et marchandises qui ont augmenté. Cette augmentation est remarquable, voire inquiétante et nous devons y accorder une attention particulière lors du traitement dans les commissions.

Les Verts soutiendront le renvoi de ce projet de budget à la commission des finances et dans les commissions spécialisées. Nous comptons sur l'ensemble du législatif pour qu'il s'engage à fond afin que ce budget reflète autant que possible la réalité.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Le Parti socialiste, quant à lui, renverra également le projet de budget en commissions. Premièrement, nous estimons qu'il serait fortement préjudiciable, notamment pour toutes les institutions et les associations subventionnées, de devoir fonctionner avec des douzièmes provisionnels. Dans la mesure du possible, nous essayerons donc d'assumer nos responsabilités et de faire en sorte de voter un budget le 6 décembre prochain. Deuxièmement, il nous semble

que nous pouvons tout de même faire un bon travail dans les commissions spécialisées. Je rappelle qu'un des objectifs des commissions spécialisées est d'auditionner le magistrat concerné, de demander quelles sont ses lignes politiques pour le budget, de poser des questions sur les associations qui sont subventionnées.

Indépendamment du fait que, effectivement, les choses vont changer, puisque les chiffres désormais ne sont plus aussi bons qu'ils l'étaient, il n'empêche qu'il y a toute une série de questions qui sont posées d'année en année et, comme nous sommes en première année de législature, beaucoup de nouveaux conseillers municipaux ou de nouvelles conseillères municipales ne connaissent peut-être pas forcément toutes les institutions ni même les liens qui rattachent notre municipalité aux institutions subventionnées. Ce sont des questions qui sont récurrentes en commissions et, dans les chiffres rouges ou dans les chiffres noirs, ce sont des questions qui sont posées. On peut de toute façon y répondre et c'est pour cela notamment que nous renverrons le budget en commissions. A notre sens, il y a toute une partie du travail qui peut y être effectuée.

Maintenant, je parlerai de la forme. C'est vrai, et nous l'avons déjà souligné à la commission des finances, nous avons un délai de traitement du budget très court, puisque nous devons voter le budget le 6 décembre 2003. Déjà en l'état, même sans correctif du Conseil administratif, nous jugeons qu'il est très difficile pour les différents commissaires des commissions spécialisées ou de la commission des finances de faire un travail en profondeur et consciencieux. Il est sûr que maintenant, avec les correctifs que le Conseil administratif doit nous faire parvenir, cela va être encore plus difficile. Je pense qu'il faudra se pencher prochainement sur la question de la date des séances d'examen et de vote du budget. Auparavant, nous votions le budget la deuxième semaine de décembre et il était déjà souvent difficile de tenir les délais. Depuis deux ans, nous votons le budget la première semaine de décembre et il est impossible de respecter les délais, indépendamment du fait que nous devons, comme maintenant, recevoir des correctifs de la part du Conseil administratif.

J'ai une autre question, qui a été abordée par le magistrat Muller, concernant les rectificatifs du Conseil d'Etat. Il est de tradition d'en avoir en septembre et en novembre et, indépendamment des chiffres rouges ou des chiffres noirs, ces rectificatifs ont toujours posé un problème, parce qu'ils impliquent de toute façon automatiquement des correctifs de la part du Conseil administratif. Alors, cette année la situation étant économiquement difficile et tendue, cela va être pire. En tout cas, pour ma part, avec l'expérience des quatre dernières années, cela n'a jamais été aisé et a toujours exigé des commissaires un travail d'équilibriste difficile, notamment en commission des finances. Cela aussi, d'année en année, nous l'avons dénoncé.

Nous savons que le Conseil administratif a fait ce qu'il a pu pour relayer cette demande, mais il ne tient pas vraiment le couteau par le manche et ne peut obliger le Canton à fonctionner autrement. Nous pensons que, cette année, il faut le dire, il

faut insister, d'autant plus que la situation économique n'est pas brillante. Pour nous, Ville de Genève, le fonctionnement que nous impose le Canton est très difficilement gérable. Nous, conseillères et conseillers municipaux, avons de la difficulté à voter un budget si rapidement et à le faire lorsque nous savons que, traditionnellement, en novembre, à la commission des finances, nous recevons encore des correctifs du Conseil administratif. Ces remarques concernaient la forme, mais je pense qu'il était important de les faire.

Maintenant, je parlerai du fond. Il est clair également que les déclarations que nous avons pu préparer sont caduques, puisque les équilibres financiers ont totalement changé. Je pense qu'il faut souligner deux ou trois choses. D'abord, nous prenons acte du fait que le Conseil administratif s'est engagé aujourd'hui à nous proposer un projet de budget équilibré. Cela, nous l'avons entendu et nous serons particulièrement attentifs en commissions au fait que ce qui a été annoncé soit réalisé.

Je continue sur le fond, parce qu'on nous annonce un déficit de fonctionnement de 7 millions de francs et un déficit d'investissements de 40 millions de francs. Je dirai deux mots sur le déficit de fonctionnement. Pour nous, Parti socialiste, ce déficit de fonctionnement n'est pas acceptable. Si nous pouvons ce soir émettre des vœux à l'adresse du Conseil administratif, nous dirons que nous ne voulons pas d'un déficit de fonctionnement. Nous n'en voulons pas parce que, si mes souvenirs sont bons, nous n'avons pas le droit de faire un déficit de fonctionnement et que, lorsque nous en faisons, nous devons demander l'autorisation, je crois, au Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, à l'organe de surveillance des communes et que ce dernier nous oblige à faire des budgets quadriennaux. Pour nous, avoir une gestion saine, c'est dans la mesure du possible éviter les déficits de fonctionnement. Par conséquent, j'insiste, au nom du Parti socialiste, pour que ces 7 millions de déficit qui nous ont été annoncés soient instamment corrigés par le Conseil administratif. Nous le demandons d'autant plus que – d'autres intervenants l'ont souligné – la masse salariale est lourde en Ville de Genève, puisqu'elle représente 41,2% du budget de fonctionnement. On sait que ces pourcentages-là sont quasiment incompressibles et qu'en période de déficit de fonctionnement cela rime avec un gel des mécanismes salariaux et un rattrapage lorsque la Ville sort des chiffres rouges. Cela est particulièrement difficile, à la fois pour nous qui devons les voter et pour les salariés de la Ville qui doivent les subir. C'est pourquoi nous refusons les 7 millions de francs de déficit de fonctionnement.

Pour le déficit du compte d'investissements, je pense que la réflexion doit être différente. On le sait, la dette se compose de deux types de déficit: le déficit de fonctionnement, et, là, j'ai déjà donné l'avis du Parti socialiste, et le déficit dû à des investissements qui ont été réalisés. C'est peut-être un peu inadéquat comme image, mais c'est comme le cholestérol, il y a le bon et le mauvais cholestérol et,

dans la dette, lorsqu'on a des déficits dus à des investissements, pour nous, ce n'est pas forcément quelque chose de mauvais. Un déficit dû à un investissement veut dire qu'on a dépensé de l'argent pour accroître des infrastructures notamment et que notre ville se doit aussi d'avoir des infrastructures de qualité. Nous n'allons pas faire une fixation sur les 40 millions de francs de déficit d'investissements qui, forcément, vont augmenter, vu le déficit de fonctionnement qu'on enregistre désormais. Nous avons de toute façon au budget un déficit du compte d'investissements, mais il serait judicieux de ne pas en avoir un trop important. Cela dit, nous faisons une réelle différence entre un déficit de fonctionnement et un déficit d'investissements.

Maintenant, j'ajouterai encore sur le fond et sur certaines remarques que nous avons entendues par rapport à des discours de l'Entente nous disant: «Nous vous l'avions bien dit!» que, effectivement, on nous avait bien dit que notre politique budgétaire n'était pas la bonne et que les choses iraient mal. On nous le dit d'année en année lors de l'examen du budget puis des comptes; mais il est aussi facile – et, en même temps, je pense que c'est le jeu, puisque nous ne sommes pas élus sur les mêmes options politiques – de nous dire, année après année, même quand cela va bien, même quand nous remboursons la dette à hauteur de plusieurs centaines de millions de francs: «Vous ne devriez pas, parce que cela ira mal.» Pendant quatre ans, cela n'a pas marché, la cinquième année, cela tombe juste. Il y a fort à parier que, si cela n'avait pas marché cette année, peut-être que dans cinq ans nous aurions été dans les chiffres rouges et, là, vous nous auriez dit: «Nous vous l'avions bien dit!» Non, je pense que nous assumons la politique qui a été menée pendant quatre ans par le Conseil administratif. Celle-ci a permis de garantir des prestations sociales, économiques, culturelles et a favorisé l'embellissement de notre ville. Nous souhaitons que cette politique-là continue. Il est clair qu'il faudra être attentifs, notamment, en termes d'engagement du personnel, je pense.

La politique qui a été menée, nous la revendiquons, nous l'assumons. Si aujourd'hui nous avons un budget qui est dans les chiffres rouges, ce n'est pas dû à l'incurie du Conseil administratif. Nous l'avons vu et nous l'avons défendu hier en parlant des comptes 2002. Je pense que le Conseil administratif a su montrer qu'il avait une gestion rigoureuse des deniers publics. Je rappelle qu'il y a eu des années où, en Ville de Genève, il y avait des bonis et où on s'arrangeait quand même pour manger l'entier du boni et augmenter la dette. Cela n'a pas été le cas ces quatre dernières années. Je ne pense donc pas qu'il faille aujourd'hui jeter la pierre au Conseil administratif.

Nous renverrons ce budget à la commission des finances et aux commissions spécialisées, en rendant le Conseil administratif attentif au déficit de fonctionnement que nous refusons. Nous attendons effectivement des correctifs assez

rapidement pour que nous puissions, en tout cas à la commission des finances, avoir une étude plus approfondie et pertinente des équilibres financiers de notre budget.

Le président. J'ai le plaisir de saluer à la tribune du public notre ancienne collègue M^{me} Marie Vanek. (*Applaudissements.*)

M. Jacques François (AdG/SI). Je ferai quelques remarques avant le renvoi de ce projet de budget à la commission des finances et dans les différentes commissions spécialisées. J'ai écouté les libéraux et j'aimerais tout de même leur dire que nous n'oublions pas qu'une partie importante de l'insuffisance des recettes de l'Etat est due aux cadeaux fiscaux faits aux nantis par les différentes initiatives de la droite et, en particulier, celle du Parti libéral acceptée par le peuple en septembre 1999 et qui a résulté en une réduction de 12% sur les impôts; je vous rappelle que nous en sommes toujours là!

Ensuite, j'aimerais, puisque nous allons renvoyer ce projet de budget dans les commissions, que le Conseil administratif nous présente des propositions très précises pour que nous puissions travailler le plus rapidement possible. J'aimerais aussi dire à nos magistrats que nous serons extrêmement attentifs au maintien des prestations de la Ville, en particulier aux prestations sociales. Nous ne transigerons pas sur ce point.

Quant à s'attaquer aux subventions, comme on l'a entendu, j'aimerais signaler ceci. Les subventions paraissent toujours quelque chose d'un peu immatériel, mais derrière les subventions il y a deux éléments: d'une part, des prestations de la Ville à la population et, d'autre part, quelque chose qui se traduit généralement par des salaires. La plupart du temps, derrière les institutions que nous finançons, il y a des personnes qui travaillent; j'aimerais bien qu'on ne l'oublie pas. Des coupes linéaires de 10% sur les subventions ce sont souvent des coupes linéaires de 10% sur les salaires, mais je n'ai pas envie de continuer de deviser. Je crois que les déclarations de principe sont d'un intérêt relativement mineur.

Il faut renvoyer le projet de budget dans les commissions et travailler dur sur ce budget. Nous verrons le 6 décembre prochain comment les propositions du Conseil administratif et notre travail dans les commissions parviendront à faire un budget qui, pour l'instant, pour notre part, nous paraît en tout cas pour le moins intéressant.

M. Eric Ischi (UDC). Notre groupe a découvert le projet de budget 2004 avec intérêt il y a une semaine et, quelle que soit la nouvelle donne que nous avons ce

soir, il est vrai que nous ne sommes pas satisfaits, puisque cela ne va pas dans le sens que nous souhaitons, notamment au niveau des charges. Cela a déjà été dit. Si je prends les charges du personnel, il est vrai qu'il y a quelques années tout le monde était tombé d'accord pour admettre que le plafond de 40% du budget de fonctionnement était correct et que cela ne mettait pas en péril le travail de l'administration. Aujourd'hui, nous arrivons à un peu plus de 41%! Ce qui m'inquiète, c'est qu'en prenant connaissance du 22^e budget financier quadriennal, jusqu'en 2007, la spirale de l'augmentation se poursuit, puisque la masse salariale dépasserait, si ce programme est appliqué, les 43%.

Nous avons la même inquiétude au sujet de la hausse des subventions. Bien sûr, nous nous réjouissons de pouvoir entrer dans les détails à la commission des finances et dans les commissions spécialisées. J'ajouterai encore ceci concernant la dette. Il est vrai que tout le monde s'est réjoui du fait que, dans la législature précédente, la dette a pu être réduite de 220 millions de francs. Je trouve alors dommage et regrettable que, dès le budget 2004, on reprenne l'ascenseur et que la dette augmente une fois encore.

Cela dit, nous serons évidemment très attentifs lors des travaux dans les commissions. Toutefois, nous nous posons la même question que le groupe libéral a soulevée tout à l'heure, c'est-à-dire que, si ce projet de budget est renvoyé à la commission des finances, allons-nous travailler dans le vide, perdre du temps et recommencer une ou deux semaines plus tard? Monsieur le magistrat chargé des finances, comme le chef du groupe libéral vous a posé la question au niveau du timing, je vous demande de faire en sorte qu'on ne travaille pas dans le vide.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. J'aimerais quand même faire remarquer que la différence négative existant entre la présentation de la semaine dernière et celle d'aujourd'hui est de l'ordre de 0,7%. Je crois que nous allons pouvoir résorber cette différence et, comme l'a dit très justement M^{me} Salerno, nous allons même y être contraints par la loi.

J'ai une petite précision à vous communiquer en ce qui concerne la baisse de la fiscalité d'obédience libérale. J'étais de ceux, avec quelques autres magistrats communaux, à insister très lourdement auprès des rédacteurs de ce projet de loi pour qu'ils veuillent bien tenir compte uniquement de la fiscalité cantonale et faire en sorte que cela n'ait pas d'incidence sur la fiscalité communale. La preuve, c'est que la différence entre la comptabilité de l'Etat et celle de la Ville de Genève est parlante; nous n'avons pas un déficit si important. C'est une des raisons peut-être des 554 millions de francs de déficit du Canton au projet de budget 2004.

J'aimerais rappeler qu'à l'époque j'ai écrit aux conseillers d'Etat chargés des finances, à M. Vodoz puis à M^{me} Calmy-Rey et que j'écrirai cette fois-ci à M^{me} Brunschwig Graf pour demander que nous puissions envoyer des collaborateurs du Contrôle financier vérifier ce qui se passe à l'administration fiscale pour les communes, et j'insisterai. Je vous assure que ce n'est pas seulement une demande de la Ville de Genève, mais que c'est également une demande émanant d'un certain nombre de communes, parce qu'en effet il y a parfois d'énormes différences entre les recettes fiscales prévues et proposées par le Canton et ce que nous recevons réellement, et que nous aimerions tous en connaître les raisons.

Les mécanismes salariaux, Monsieur le conseiller municipal Ischi, vous les connaissez en tout cas aussi bien que moi, puisque vous êtes un ancien membre de l'administration municipale. Il est vrai que, tant que les choses vont bien, même très bien, cela ne pose pas de problème; mais, lorsque les choses deviennent plus difficiles, il y a alors une différence terrible entre les mécanismes salariaux, qui ne tiennent pas du tout compte de l'inflation ou des résultats, mais qui augmentent encore la différence négative entre le résultat projeté et le résultat définitif. C'est vrai que c'est quelque chose qui pose problème parfois, et le blocage des mécanismes salariaux de 1998 à 2000 en a été l'illustration.

Pour terminer, j'aimerais véritablement vous enjoindre à voter le renvoi du projet de budget en commissions et vous dire que le Conseil administratif viendra d'ici quinze jours à la commission des finances pour vous donner les rectifications de manière à ce que ce projet de budget 2004 soit convenable et passe, comme je vous l'ai dit, en chiffres noirs. Avec mes collègues, je prends solennellement l'engagement de venir devant la commission des finances vous donner ces pistes pour que les chiffres rouges passent au noir.

M. Guy Mettan (DC). Je voudrais revenir sur ma proposition, qui n'a rien de politique, mais qui est, au contraire, technique. M. Muller nous dit lui-même qu'il va fournir les instruments nécessaires dans quinze jours; dès lors, je ne vois pas pourquoi, puisqu'une séance supplémentaire est prévue le 27 septembre, tout le Conseil municipal n'en prendrait pas connaissance ce jour-là. De toute façon, on ne pourra pas commencer sérieusement à travailler à la commission des finances et dans les commissions spécialisées, puisqu'on ne sait pas encore dans quel domaine le Conseil administratif va faire porter ses efforts d'équilibrage du budget et qu'on ne va pas faire un travail à double. Je propose simplement d'attendre le samedi 27 septembre et, la première chose que nous ferons, ce sera de voter l'entrée en matière du projet de budget 2004. Tout le monde aura les chiffres et les figures et, finalement, on ne perdra pas plus de temps.

Je comprends tout à fait que le Conseil administratif n'ait pas pu, en vingt-quatre heures, faire ce travail, cela me paraît logique; nous sommes tous attachés à ce que la Ville soit dotée d'un budget le meilleur possible. Dès lors, je ne vois pas pourquoi on devrait se précipiter, puisqu'on ne gagnera pas plus de temps autrement.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Excusez-moi d'intervenir de nouveau, mais je crois, d'abord, qu'il faut savoir faire confiance aux gens. Je crois que nous avons prouvé à de nombreuses reprises que vous pouvez avoir confiance en ce Conseil administratif – en tout cas, j'en ai l'impression. Maintenant, il est vrai que, si nous adoptons ce que vous proposez, Monsieur Mettan, et c'est peut-être la différence entre ma proposition et la vôtre, nous n'arriverons pas à régler le processus budgétaire pour le mois de décembre. Cela, je crois que ni vous, ni moi, ni personne ici dans ce parlement ne le souhaite. Encore une fois, j'insiste pour que vous votiez le renvoi en commissions.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je dois dire que je suis assez effaré de voir que, sur les bancs de l'Alternative, on se fiche comme d'une guigne de la nouvelle qui nous est annoncée aujourd'hui. Les chiffres qui sont dans le budget, c'est finalement le résultat d'un certain hasard et on nous dit que nous pouvons tout à fait commencer le travail en commissions; de toute façon, les questions sont déjà prêtes, on n'a pas les chiffres, mais on verra bien à la fin de la procédure ce qu'on mettra dans les cases. On espère que ce sera positif, mais on n'en est pas tout à fait sûr...

J'aimerais tout de même rappeler à ceux qui ne l'auraient pas compris que l'intervention de M. Muller, au début de cette séance, qui nous dit que le Département cantonal des finances l'a informé que les recettes fiscales 2002 seront moins importantes que prévues, signifie tout simplement que les comptes 2002 que nous avons votés hier ne sont pas représentatifs de ce qui se passe réellement. Alors, quand on nous dit que les comptes 2002 sont excellents, etc., je crois qu'il faut que nous comprenions bien de quoi nous sommes en train de parler.

En ce qui concerne la procédure budgétaire, on nous parle d'une présentation dans quinze jours. Il me semble que dans quinze jours nous serons très proches du 27 septembre, date à laquelle une séance supplémentaire est prévue et je ne vois donc pas très bien ce qu'on pourrait faire comme travail en plus dans les quelques jours séparant le 23 ou le 24 septembre du 27 septembre. Je dois dire que le groupe libéral soutiendra la proposition du groupe démocrate-chrétien, car nous avons la chance d'avoir une séance supplémentaire prévue le 27 septembre et nous pourrions alors tout à fait entériner un projet de budget qui tienne la route et sur lequel nous pourrions travailler correctement.

Le président. Je présume, Monsieur Maudet, que vous maintenez votre demande de renvoi au Conseil administratif? (*Signe de dénégation de M. Maudet.*) Par conséquent, aucun groupe ne demande le renvoi du projet de budget au Conseil administratif.

Mise aux voix, la prise en considération du projet de budget pour l'exercice 2004 et son renvoi à la commission des finances, qui l'étudiera en collaboration avec les commissions spécialisées, sont acceptés à la majorité (opposition de l'Union démocratique du centre et de l'Entente, et 1 abstention des démocrates-chrétiens).

Le président. Je suis saisi d'une motion d'ordre de MM. Jacques Mino, Jacques François, Alain Marquet, Damien Sidler, François Sottas, Pierre Maudet et Alain Dupraz, qui a pour titre «Report de la séance supplémentaire du 27 septembre au lundi après les vacances d'octobre, soit au 20 octobre». Son texte est le suivant: «L'annonce tardive de cette séance supplémentaire met dans l'embarras suffisamment de conseillers municipaux pour justifier un tel report.»

A titre personnel, permettez-moi de faire deux observations à cet égard. Premièrement, je ne suis pas sûr de comprendre le mot «tardive», puisque nous sommes largement dans les délais légaux. Deuxièmement, j'ai une excellente nouvelle à vous annoncer: nous siégerons également en octobre, puisque, comme vous pouvez le constater, il est 18 h 10 et que nous n'avons même pas traité un quart des points de notre ordre du jour. N'ayez donc aucune espèce de désillusion, nous siégerons également le 20 octobre, puisque vous le souhaitez. Monsieur Marquet, vous avez la parole.

M. Alain Marquet (Ve). Merci, Monsieur le président. Vous imaginez l'allégresse avec laquelle je reçois votre information. Il n'empêche que je développerai quand même les raisons qui nous ont poussés à déposer cette motion d'ordre sur votre bureau. Effectivement, les délais légaux pour la séance supplémentaire du 27 septembre sont respectés, mais il nous apparaît tout de même que l'échéance est très rapprochée, dans la mesure où tous ceux qui ont une charge familiale, professionnelle ou associative ont bien souvent organisé leur week-end un peu plus largement que simplement quinze jours à l'avance. C'est une première chose.

La deuxième chose, c'est qu'il nous est apparu qu'à l'ordre du jour il n'y avait aucun objet comportant un ou plusieurs reports qui aurait justifié de nous réunir de façon supplémentaire. Je considère peut-être que vous avez eu un peu de précipitation en craignant de voir notre ordre du jour se charger; pour l'instant, il n'est pas encore surchargé, puisqu'il ne comporte que des objets du mois de septembre. Votre volonté de faire avancer les travaux et de ne pas surcharger l'ordre du jour vous honore, simplement, j'aimerais vous apporter mon avis, Monsieur le président.

Il se trouve également que le mois de septembre – et vous le savez comme moi – est le mois où on renvoie le projet de budget en commissions; d'ailleurs, on vient de le faire. C'est une fin de mois où la commission des travaux, la commission des sports et de la sécurité, la commission de l'aménagement et de l'environnement, la commission sociale et de la jeunesse et la commission des arts et de la culture vont être extrêmement sollicitées pour pouvoir faire l'étude de ce budget. C'est un temps important que nous lui consacrons. Il faut aussi rappeler – et vous le savez aussi bien que moi – que nous sommes des parlementaires de milice, qui n'avons pas forcément tout le temps indispensable, selon vous, à consacrer à l'étude passionnante des divers objets qui nous sont confiés.

Pour finir, je dirai que je crains un peu que ce que j'appellerai cette «marche forcée» retienne certains d'entre nous qui pourraient se dire, ou qui pourraient dire à d'autres: «N'interviens pas, parce que, si cela continue, on va avoir une séance supplémentaire.» Je crois que dans un parlement démocratique ce serait la pire des choses qui puisse arriver. Comme vous, Monsieur le président, je suis le premier à déplorer que nous prenions la parole trop souvent et trop longtemps, mais, si une seule fois quelqu'un devait retenir son discours par crainte d'une séance supplémentaire, je crois que nous y perdriions beaucoup.

M^{me} Virginie Keller Lopez, présidente de la commission des arts et de la culture (S). Je ne suis pas signataire de cette motion d'ordre. Je parle en mon nom personnel et en tant que présidente de la commission des arts et de la culture. Vous le savez peut-être, notre commission a eu extrêmement peu de temps et aura très peu de temps pour étudier le budget. Nous devons tout faire entre le 18 et le 25 septembre. Nous devons rendre le rapport le 29 septembre et le magistrat concerné sera déjà auditionné le 30 septembre à la commission des finances. Par conséquent, c'est vraiment la semaine la plus chargée pour la commission des arts et de la culture. C'est une raison qui me pousserait, personnellement, à demander qu'on ait une semaine ou deux de délai supplémentaire.

M. René Grand, président de la commission des naturalisations (S). En tant que président de la commission des naturalisations, je dirai que nous avons une séance marathon le 26 septembre au soir, avec huit séries de candidatures à vérifier et huit à dix séries à étudier. Il me semble donc que c'est déjà beaucoup et que la séance supplémentaire prévue le 27 septembre devrait être annulée.

M. Didier Bonny (DC). Permettez-moi d'apporter le point de vue du bureau

¹ «Mémorial 160^e année»: Commission, 5133.

sur ce sujet, qui, finalement, n'est pas fort intéressant. Je tiens simplement à rappeler que, dès le 28 août, soit un mois avant le 27 septembre, notre président a mis en consultation cette date supplémentaire et que chaque groupe a été consulté à ce sujet. Il se trouve que cinq partis préféraient le 27 septembre et deux partis le 20 octobre. A partir de là, je ne vois pas ce qu'on pouvait faire de plus; chaque parti a un représentant au bureau: faites-lui confiance.

Il est vrai que les séances supplémentaires n'amuse personne, mais je crois que c'est une bonne chose de les prévoir avant que les points de l'ordre du jour comportent des objets reportés trois, quatre ou cinq fois, comme nous l'avons déjà vu dans le passé. Il existe une tradition prévoyant que les séances supplémentaires se fassent une fois le samedi, une fois le lundi. Pour cette fois, c'est un samedi et espérons que nous n'aurons pas besoin de siéger à nouveau le lundi 20 octobre.

Je pense maintenant que le président peut passer au vote de cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre demandant le report de la séance supplémentaire du 27 septembre 2003 au 20 octobre 2003 est refusée par 31 non contre 29 oui (4 abstentions).

5. Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la démolition-reconstruction de l'immeuble de la route des Franchises 28» (P-80 A/B)¹.

A. Rapporteur de majorité: M^{me} Catherine Hämmerli-Lang.

La pétition P-80 a été renvoyée à la commission des pétitions, qui l'a traitée sous la présidence de M^{me} Liliane Johner lors des séances des lundis 17, 31 mars et 14 avril ainsi que le 19 mai 2003. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Ursi Frey que nous remercions.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 17 mars 2003*Audition du Groupement des intérêts de Vieusseux-Villars-Franchises*

M^{me} Claudine Caula, présidente du groupement, accompagnée de M. Frankhauser, explique l'objet de la pétition en déclarant que l'immeuble restant sis au 28, route des Franchises, est considéré comme une «verrue» dans ce quartier. Les habitants du quartier souhaitent la démolition de ce bâtiment pour pouvoir construire à son emplacement trois petits immeubles.

Ce bâtiment est le vestige d'une série qui appartient à la Coopérative d'habitation. Ce bâtiment est dans un état de grand délabrement et n'offre pas les commodités que l'on devrait avoir aujourd'hui. Ainsi, les habitants doivent sortir de leur appartement pour se doucher ou se baigner, les salles de bains étant situées à l'extérieur, à l'étage.

M. Frankhauser nous dit que ces immeubles ont très probablement été construits entre 1918 et 1920.

Tous les bâtiments n'appartiennent pas à la Coopérative d'habitation, puisque la Fondation des logements pour personnes âgées ou isolées (FLPAI), qui a construit un établissement médico-social (EMS) à proximité, en possède également.

M^{me} Caula nous précise que la FLPAI s'associe aux pétitionnaires pour la construction des trois immeubles avec jardinets, légèrement en retrait de la route et alignés sur la résidence des personnes âgées. Selon les principes de la coopérative, le gabarit, actuellement de rez + 2, serait de rez + 4, pour permettre des appartements pour des familles de 4 et 5 pièces.

L'immeuble existant ne comporte que de tout petits logements de deux pièces, sans réel confort.

Il est demandé s'il y a eu une concertation avec les habitants du quartier. Il est répondu que M. Ferrazino, alors vice-président du Conseil administratif, devait assister à l'assemblée générale de l'automne dernier. Il s'y est fait remplacer et la personne déléguée a été huée lors de cette assemblée. Il est encore ajouté que cette rénovation reviendrait trop cher, sans apporter de nouveaux logements sur le marché.

Séance du 31 mars 2003

Informations diverses

La présidente informe la commission qu'elle a demandé l'audition de M. Ferrazino et que ce dernier l'a priée de contacter M^{me} Wiedmer-Dozio et M. Beuchat, des services de la Ville de Genève, ainsi que M. Zumthor du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL). La présidente a reçu de la Société d'art public une demande de classement du bâtiment. La préoccupation des pétitionnaires, ainsi que celle de la FLPAI, est de n'avoir pas les moyens pour remettre en état le bâtiment. M. Zumthor a précisé qu'en cas de classement l'Etat et la Confédération pourraient allouer des subventions.

Un commissaire estime que la commission ne doit pas se borner à s'en tenir aux procédures en cours, mais dès lors qu'elle est saisie d'une pétition elle doit rendre une décision.

Un autre commissaire remarque que la décision de la commission fera partie du dossier d'évaluation.

La présidente propose une visite sur place afin de mieux se rendre compte de la situation. Il ne serait pas sage de prendre une décision sans visiter les lieux.

Le jour de la visite, la commission auditionnera la coopérative.

Séance du 14 avril 2003

La commission visite les lieux sans collaborateurs de la Ville de Genève, ces derniers étant indisponibles.

La présidente procède à un bref historique, rappelant que l'architecte F. Metzger avait construit, entre 1928 et 1932, les immeubles de la cité selon une idée de M. Braillard. Une seule salle de bains avait été aménagée par étage et une buanderie centrale pour tout le quartier existe toujours. La couleur de l'immeuble à maintenir est d'origine et la Société d'art public considère qu'il a une valeur historique. Le projet de construction nécessiterait d'autres démolitions, mais permettrait d'augmenter considérablement le nombre de logements.

A l'origine, cette construction a été entreprise pour y reloger les habitants du Seujet après la démolition de ce quartier et ces immeubles étaient destinés prioritairement à des personnes âgées.

Un locataire nous fait visiter son appartement, composé d'une cuisine et d'une chambre comme tous les logements du bâtiment (surface d'environ 25 m²).

Réunion avec la FLPAl (propriétaire) au 8, route des Franchises, avec la présence de MM. Chappuis, Meyret et Ruchon

M. Ruchon nous indique que la réunion se tient dans la partie EMS de la résidence de Vieusseux. La cité de vieillesse est la première construction de logements bon marché pour personnes âgées alors que, dans le nord de l'Europe, de telles constructions existent depuis longtemps.

Lors de la réalisation de la nouvelle Cité Vieusseux, la Cité Braillard a été démolie et il n'existe plus de témoin. A cette époque, personne ne s'était opposé à ce qu'elle disparaisse. Aujourd'hui, les personnes âgées ne veulent plus habiter dans le bâtiment qui subsiste.

Le modèle cuisine/chambre était genevois. Au cours des années, on s'est rendu compte que la cuisine devenait de moins en moins indispensable et que ce type d'appartement ne répondait plus à un besoin réactualisé. Aujourd'hui, les personnes âgées demandent du confort et de l'espace. M. Ruchon trouve ridicule de vouloir maintenir le bâtiment et de ne pas profiter des droits à bâtir, d'autant que le projet en cours trouve l'accord de tous les intéressés.

A la question de savoir quand les derniers travaux ont été entrepris, M. Meyret nous dit que diverses études ont été réalisées, également à l'époque où M. Grobet présidait le Département des travaux publics. Tout le monde s'accordait pour dire que le bâtiment nécessitait des travaux lourds. Il existait même un projet réunissant deux appartements en un seul afin d'agrandir la surface habitable. La fondation a procédé à ses propres recherches et a même confié un mandat à un ingénieur qui est également arrivé à la conclusion qu'il fallait, même pour maintenir la typologie des appartements, un montant d'au moins 3,8 millions de francs pour remettre le bâtiment en état. Une étudiante en architecture a fait un travail d'analyse (travail de diplôme), analyse que la fondation a encore poussée plus loin. Elle s'est rendu compte que les coûts engendrés seraient trop élevés par rapport au volume des appartements. Un autre projet a donc été élaboré qui répond mieux aux attentes des personnes âgées. On pourrait réaliser plus d'une centaine d'appartements.

Actuellement, la surface d'un appartement est d'environ 25 m² et le loyer varie entre 280 et 320 francs.

Avec les nouvelles constructions, environ une trentaine de personnes âgées et 60 familles pourraient trouver à y loger.

Actuellement, ces logements sont souvent occupés par plus d'une personne (trois pour celui que la commission a visité). Le bail est en général établi pour une personne, mais souvent plusieurs personnes habitent les logements. L'Hospice général intervient également dans l'attribution et il semble exister des sous-locations, sans que l'on puisse intervenir.

Un commissaire a entendu dire que des subventions pourraient être allouées, suivant le type de travaux de restauration envisagé. M. Meyret répond que cela suppose le maintien de la typologie des appartements avec un minimum de confort. Dans ce cas, les logements ne répondraient pas aux attentes des locataires.

M. Ruchon précise que la fondation souhaite démolir le bâtiment pour pouvoir construire des logements correspondant aux besoins actuels et futurs. Le bâtiment 28, rue des Franchises, n'a pas été démoli à l'époque, pour rendre service.

M. Chappuis présente ensuite le projet de la fondation.

M. Chappuis précise qu'une étude de faisabilité a été entreprise en premier lieu et que les autres immeubles ont été repeints. Cependant, il faudrait les isoler, refaire les installations sanitaires et électriques, ce qui serait coûteux selon diverses études.

La dernière variante du projet en cours propose une surface habitable trois fois plus grande, sans trop densifier le secteur. Le gabarit rez + 4 est raisonnable, d'autant qu'il serait possible de réaliser du rez + 8. Les nouveaux bâtiments seraient attribués à la fondation et à la Coopérative d'habitation. Une piste cyclable pourrait être réalisée ainsi qu'un espace extérieur vert plus important. Deux accès routiers pourraient être supprimés et une grande partie des voitures seraient au sous-sol. Un des éléments fondamentaux était, au départ, la pesée d'intérêts entre les avantages de la zone et les infrastructures (petits commerces, écoles, etc.). Lorsque le projet a été présenté, plus de 90% des personnes ont souhaité qu'il se réalise. Même les habitants de Vieusseux considèrent ce vieux bâtiment comme une «verrue».

Un des immeubles serait construit en rez + 5, vu la déclivité du terrain. Ces appartements bénéficieraient, en plus, de terrasses à l'avant. Un autre avantage concerne la centrale thermique, la deuxième du canton, qui gère déjà de nombreux immeubles du quartier. Une marge existe pour chauffer ces nouveaux bâtiments, d'où des économies d'au moins 150000 francs.

Les rez-de-chaussée seraient habitables et des jardinets sont même prévus.

Concernant le relogement des personnes sur place, la coopérative s'est toujours occupée du relogement des locataires. Le seul problème réside dans l'intérêt architectural du bâtiment restant, pour lequel il existe déjà une autorisation de démolition. Une pesée d'intérêts est à faire et la fondation est prête à se défendre, suivant l'évolution de la situation. Concernant le planning, celui-ci dépend du DAEL et de la procédure de classement que la fondation ne maîtrise pas; cette dernière a des arguments à faire valoir.

M. Meyret ajoute que les immeubles qui en valent la peine sont maintenus, qu'il occupe sa fonction depuis quinze ans et que personne n'a jamais demandé à visiter ce bâtiment pour lequel on découvre maintenant un intérêt historique.

Dans l'hypothèse où le bâtiment serait maintenu, M. Chappuis nous dit que cela poserait un problème foncier. Tous les bâtiments ne pourraient pas être réalisés.

Que se passerait-il si la pétition était acceptée? M. Chappuis répond que les services, favorables au maintien du bâtiment, doivent se pencher sur le sujet. On peut même imaginer que l'opinion change, si une pesée des intérêts a lieu. Sur le plan juridique, la pétition n'a pas beaucoup de poids, elle est plutôt un soutien. Concernant les futurs loyers, ceux-ci seront de 300 à 400 francs inférieurs à ceux des HLM, de nombreux éléments étant en commun, ce qui diminue les charges. A noter que la coopérative est une institution à but non lucratif.

Séance du 19 mai 2003

Audition de M. Philippe Beuchat, conseiller en conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève

M. Beuchat rappelle que la Cité Vieusseux a été construite dans les années 1920 selon une idée de l'architecte M. Braillard. Le bâtiment, objet de la pétition, était destiné à des personnes âgées vivant seules. Les logements étaient destinés à des personnes à revenu modeste habitant d'anciens quartiers qui allaient être démolis. Après la Première Guerre mondiale, des modèles d'architecture pour des cités modernes ont été développés en Suisse, notamment dans la partie alémanique. En Suisse romande, seuls quelques immeubles ont été construits au début du siècle. Pratiquement tous ont été démolis (il en subsiste un au chemin des Sports). Un modèle anglais, de petites maisons avec jardins, a également été développé pour que les habitants puissent produire leur propre nourriture. Aux Franchises, une deuxième étape consistait à reconstruire une «ville nouvelle», selon le modèle allemand de «Siedlung». A la fin des années 1970, les anciens immeubles «Braillard» ont été démolis, sauf celui de la route des Franchises 28. Le bâtiment n'est pas classé, mais l'idée a été avancée de le conserver comme témoin. Il a même été prévu de le mettre sur la liste internationale d'une association qui œuvre en faveur de la sauvegarde de certains témoins. Une dizaine d'objets existent en Suisse dont cet immeuble. Chaque fois qu'il est question de le démolir, des oppositions surgissent. A Genève, ce type d'immeuble a disparu il y a une vingtaine d'années. La structure était assez simple et avant-gardiste pour l'époque (béton cru pour des logements). Si on parle conservation, il faut se poser la question de l'utilité de ces bâtiments. Des travaux ne valent la peine que si le fonctionnement peut être maintenu. Techniquement, les problèmes d'isolation peuvent être résolus, même s'il n'est pas possible d'arriver aux normes en vigueur aujourd'hui.

Si la FLPAI, propriétaire du bâtiment, ne veut pas le maintenir et n'investirait rien dans d'éventuels travaux, il se pose donc la question de la prise en charge des travaux, si ce bâtiment devait être conservé.

M. Beuchat croit savoir qu'une demande de classement a été déposée par la Société d'art public qui a annoncé, il y a longtemps déjà, son intérêt pour le bâtiment. Des contacts existaient même avec la coopérative. Une liste a été communiquée au DAEL avec une cinquantaine de bâtiments pour lesquels des mesures légales de protection devraient être prises et ce bâtiment en fait partie. Un dossier devrait être présenté à la Ville de Genève. En ce qui concerne la prise en charge d'éventuels frais, les conditions n'ont pas encore été fixées, aucune entrée en matière n'ayant eu lieu. On est un peu dans une guerre d'arguments tant qu'une réflexion n'est pas engagée sur la conservation. Il faudrait, si l'on voulait parler chiffres, établir un programme. Il y a peu d'espoir concernant une éventuelle subvention de la part de la Confédération et la coopérative ne toucherait que ce qui est strictement lié à la conservation. Une solution pourrait être envisagée via un transfert ou un échange de terrains.

Un commissaire demande si la Ville de Genève a demandé un préavis au service de M. Beuchat. Ce dernier a connaissance d'un courrier de la Ville de Genève qui demande de déposer une autorisation de démolition du bâtiment. Lui-même ne sait pas si, formellement, il existe une telle demande; on peut imaginer que la Ville de Genève devra émettre un avis sur la conservation, mais c'est le Conseil d'Etat qui décide en fin de compte.

M. Beuchat nous informe que certains projets de classement peuvent durer des années. Formellement, la commune est tenue de statuer dans les trente jours, mais ensuite il existe diverses possibilités de recours, pouvant aller jusqu'au Tribunal fédéral.

A la question de savoir si M. Beuchat considère ce bâtiment, s'il était rénové, comme un monument ou un lieu d'habitation, ce dernier nous dit qu'il n'y aurait pas de sens, s'il était classé, d'en faire autre chose qu'un lieu d'habitation. A Genève, divers immeubles de Braillard proposant de petites surfaces habitables ont été rénovés à Saint-Jean et sont appréciés par les habitants qui aiment y retrouver ce style.

La commission a pu constater *de visu* que les appartements ressemblent à des sortes de clapiers, avec une toute petite cuisine. Qu'en est-il des normes quant à, au moins, une douche dans les logements?

Pour M. Beuchat, il faudrait savoir quel type d'aménagement serait envisageable. A ce jour, il n'existe pas de réponse absolue, mais des possibilités. Cependant, on n'a pas la même population aujourd'hui qu'à l'époque et garder des personnes âgées dans ces logements n'est pas possible.

Discussion et vote

Une commissaire rappelle que plus de 800 personnes habitant le quartier ont signé la pétition et qu'elles demandent que la coopérative puisse enfin construire des bâtiments décentes pour ses membres. A l'époque, les ouvriers étaient proba-

blement très privilégiés dans ces logements, mais aujourd'hui la situation est différente et il semble même difficile d'imaginer que des étudiants habiteront ces lieux. Bloquer les projets n'a aucun sens et, de plus, le bâtiment n'appartient pas à la Ville de Genève.

Un autre commissaire était en faveur d'une démolition lors de la visite, mais il aimerait auditionner la Société d'art public pour avoir son avis. Il regrette certaines démolitions et respecte ceux qui souhaitent défendre le patrimoine. La Ciguë pourrait être intéressée par ce bâtiment.

Il est aussi relevé, par un commissaire, que le bâtiment se prêterait aux logements pour étudiants et c'est peut-être la seule solution pour s'accommoder de la typologie. Cependant, la Ville de Genève n'a pas de contrepartie à offrir à la coopérative. Si l'on veut une conservation «intégriste» du bâtiment, il est impossible de le rendre habitable selon les normes d'aujourd'hui. Les façades ne sont pas intéressantes, contrairement à l'intérieur. Si on le modifie, il ne subsistera plus aucun intérêt. La Société d'art public veut préserver le bâtiment parce que la fondation souhaite construire à cet emplacement. Un préavis favorable a déjà été donné pour préserver le bâtiment, mais la décision finale incombe au Conseil d'Etat. Quant au but de la pétition, celle-ci demande d'interférer dans la procédure pour casser les décisions du Conseil d'Etat. Une pesée d'intérêts est demandée à la commission concernant des logements et la conservation du bâtiment.

La commission doit faire un choix politique et ce n'est pas en procédant encore à des auditions que la position des uns et des autres changera.

La présidente met au vote l'audition de la Société d'art public, celle-ci est refusée par 7 non contre 4 oui.

Le renvoi de la pétition P-80 au Conseil administratif, en demandant que celui-ci appuie la demande de démolition du bâtiment route des Franchises 28, est accepté par 7 oui (3 L, 2 R, 2 DC) contre 2 non (1 AdG/SI, 1 S) et 2 abstentions (1 S, 1 AdG/TP).

Les socialistes annoncent un rapport de minorité.

Annexes: la pétition et le projet de construction.

PETITION

Relative à l'immeuble sis 28, route des Franchises, 1203 Genève,
adressée au Conseil municipal de la Ville de Genève

**** **

Considérant :

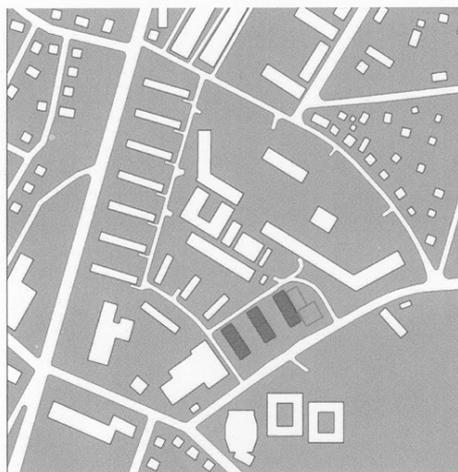
- > Que le bâtiment susvisé représente une atteinte esthétique majeure pour le quartier, en raison notamment de son état de délabrement avancé ;
- > que des problèmes évidents de sécurité en découlent (vitrages cassés, fers à béton apparents, etc.) ;
- > les personnes soussignées demandent que les autorités concernées accordent l'autorisation de démolir cet immeuble dans les meilleurs délais, afin de permettre la construction de logements sociaux, qui manquent cruellement sur le marché.

<u>NOM</u>	<u>PRÉNOM</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>SIGNATURE</u>
------------	---------------	----------------	------------------

Pétition à retourner au :

GROUPEMENT DES INTÉRÊTS DE VIEUSSEUX-VILLARS-FRANCHISES
Cité Vieusseux 9 - 1203 GENÈVE

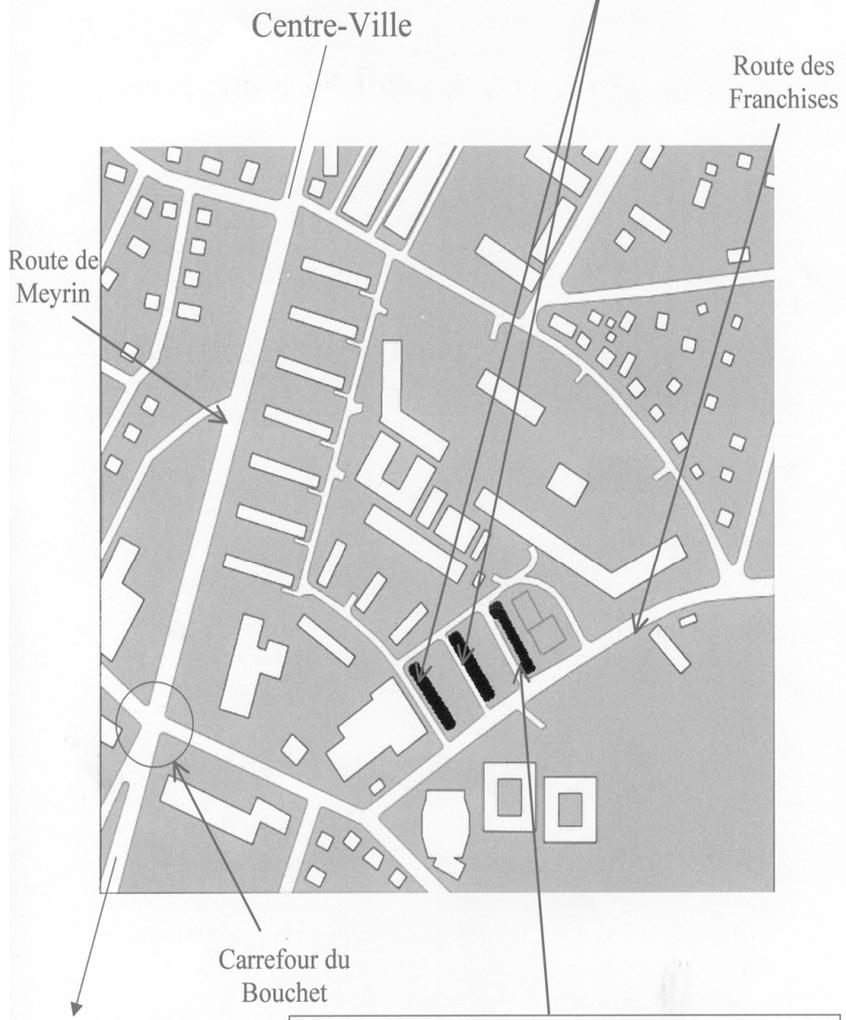
PROJET DE CONSTRUCTION DE 125 NOUVEAUX LOGEMENTS SOCIAUX



sur les parcelles sises
28 à 44 rte des Franchises
(Ville de Genève)

Un projet de mise en valeur de deux entités sans but lucratif :
la **SCHG** (Société Coopérative
d'Habitation Genève) et la **FLPAI** (Fondation des
logements pour personnes âgées ou isolées),
pour participer à la résolution de la pénurie
de logements à Genève

Situation actuelle bâtiments SCHG
(R + 2)
construits en 1949



Situation actuelle bâtiment FLPAI
(R + 2)
construit en 1932

Quelques **points forts** du projet commun SCHG FLPAI

REALISABLE rapidement

- maîtrise des terrains déjà effective
- soutien massif obtenu des sociétaires – locataires à l'Assemblée générale (SCHG) et du Conseil de fondation (FLPAI), ainsi que du Groupement des coopératives d'habitation genevoises
- parcelles déjà en zone de développement (pas de déclassement nécessaire)
- financement assuré

QUALITE des nouveaux logements

- typologie et équipement conformes aux besoins actuels
- double orientation
- confort des surfaces proposées (surface brute par pièce de 26,4 m² au lieu de 17,3 m²)

ECONOMIQUEMENT judicieux

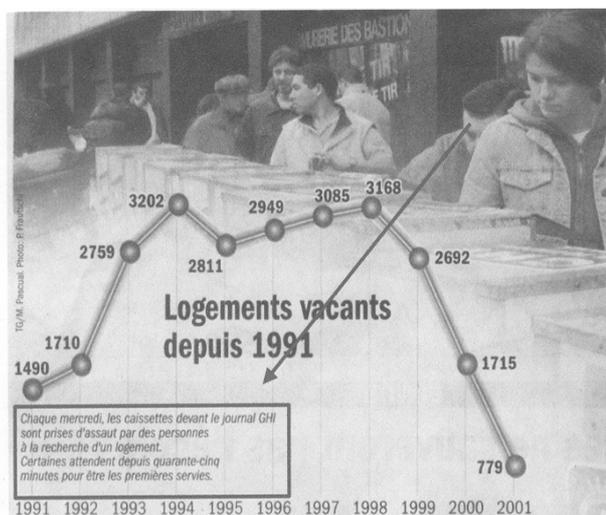
- charge foncière réduite = logements à loyers très modérés assurés
- surfaces habitables multipliées par 3 (13'300 m² au lieu de 4'400 m²)
- utilisation rationnelle du terrain et des fonds investis = évite d'engager des millions sur des bâtiments obsolètes, sans gagner un seul m² habitable

CONSTRUCTION à visage humain

- coefficient d'utilisation du sol limité à 1
- création de surfaces arborisées supplémentaires par la construction d'un parking souterrain
- gabaris volontairement réduits à R+4+A (SCHG) et R+5+A (FLPAI)

SITUATION exemplaire

- équipements publics pré-existants (écoles, maison de quartier, bibliothèque municipale, garderies, etc.)
- large desserte assurée par les TPG
- commerces de proximité en nombre
- excellente qualité de vie (faibles nuisances, parc public en face, etc.)
- infrastructures déjà en place (centrale thermique, canalisations en séparatif, telereseau, etc.)



Immeubles locatifs : point de situation

Le Conseil d'Etat a constaté dans son Arrêté du 8 janvier 2003 qu'il y avait pénurie dans toutes les catégories de logements, de 1 à 7 pièces inclusivement.

Selon l' Office cantonal de la statistique, il y avait dans le canton de Genève au 1er juin 2002

186'863 appartements destinés à la location et parmi eux **461** recensés comme vacants, de sorte que le taux moyen de vacance s'élève à **0,25%**.